



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2026

Concours : CAPET interne

Section : Design et Métiers d'Art

Rapport de jury présenté par :

Céline PHAM-TRONG, Inspectrice Pédagogique Régionale

Présidente du jury

SOMMAIRE

Présentation générale du concours et de la session	page 3
Bilan de la session et statistiques	page 4
Admissibilité : RAEP. Réglementation de l'épreuve	page 5
Rapport de jury de l'épreuve d'admissibilité	page 6
Admission : MSP. Réglementation de l'épreuve	page 11
Rapport de jury de l'épreuve d'admission	page 12
Sujets de la session 2026	page 18

Les rapports des concours et la présentation des épreuves sont publiés sur le site du ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/> et sur le site national Design & Métiers d'art : <https://designetmetiersdart.fr/>

Présentation générale du concours et de la session

Le jury a le plaisir d'ouvrir ce rapport sur un constat encourageant : le concours interne en Design et Métiers d'Art voit cette année son nombre de postes offerts au concours public passer de cinq à huit, traduisant une reconnaissance renforcée de cette spécialité et ouvrant des perspectives nouvelles pour les candidats. Cette embellie doit cependant être nuancée : aucun poste n'a été ouvert au concours privé cette session, réduisant d'autant les voies d'accès pour les enseignants contractuels de l'enseignement privé.

Le nombre d'inscrits demeure stable cette année, avec 95 candidats inscrits, soit une quasi-parité avec la session précédente. Ce chiffre masque toutefois une évolution notable : le nombre de candidats non éliminés à l'issue du premier tour a fortement progressé, avec dix-sept candidats supplémentaires par rapport à la session passée. Cette dynamique s'accompagne d'une hausse sensible de la moyenne générale du premier tour, en progression de deux points, ce qui a naturellement conduit à un relèvement de la barre d'admissibilité. Le jury tient à souligner que cette élévation collective du niveau témoigne d'une réelle maturité professionnelle des candidats et d'une appropriation fine des attendus de l'épreuve du RAEP. Il a ainsi pu établir une liste d'admissibles exigeante mais représentative de parcours solides et de réflexions pédagogiques abouties.

Cette qualité au premier tour n'a toutefois pas toujours trouvé sa confirmation à l'oral. Le jury relève tout d'abord qu'un candidat inscrit sur la liste des admissibles ne s'est pas présenté à l'épreuve orale, une absence qui interroge et qui, sans en connaître les motifs, prive le concours d'une candidature qui avait pourtant été jugée recevable à l'écrit. Parmi les candidats effectivement présents, le jury a par ailleurs constaté qu'une part non négligeable d'entre eux n'a pas atteint la moyenne requise, seuls les candidats ayant obtenu une note suffisante ayant pu être déclarés admis. Ce constat vient confirmer un écart parfois marqué entre la tenue du dossier écrit et la prestation délivrée en présentiel devant la commission. Cette situation invite à s'interroger : l'usage, désormais répandu, d'outils d'intelligence artificielle dans la préparation des écrits n'a-t-il pas eu pour effet de lisser ou d'artificialiser certains dossiers, au détriment d'une appropriation réelle et incarnée du propos ? Le jury appelle les candidats à la vigilance : ces outils peuvent utilement soutenir une démarche de rédaction, mais ne sauraient se substituer à un travail personnel de réflexion et d'analyse, seul gage d'une prestation orale cohérente et authentique. C'est bien la capacité à s'exprimer avec aisance, à argumenter et à incarner son parcours devant le jury qui reste déterminante, et qui ne s'improvise pas.

Cet écart entre écrit et oral a conduit à une conséquence notable : sur les huit postes ouverts, un poste n'a pas été pourvu, le jury ayant estimé que le niveau des prestations orales des derniers candidats en liste ne permettait pas de garantir l'exigence attendue pour l'exercice du métier. Cette décision, qui n'est jamais prise à la légère, traduit l'attachement du jury à une évaluation exigeante et responsable, au service de la qualité de l'enseignement.

Le jury souhaite enfin revenir sur un point de vigilance récurrent, déjà signalé dans les rapports précédents mais encore insuffisamment pris en compte par certains candidats : le respect des consignes formelles du premier tour. Le nombre de pages maximal imposé pour le dossier RAEP n'est pas toujours respecté, et certains dossiers comportent encore, en amorce, un sommaire pourtant non autorisé. Ces éléments, loin d'être de simples formalités, témoignent de la capacité du candidat à respecter un cadre et des consignes, compétence professionnelle à part entière. Le jury invite vivement les futurs candidats à une lecture attentive et scrupuleuse de ce rapport, dont la vocation est précisément d'éclairer les attendus de chaque étape du concours.

Le jury adresse ses félicitations aux lauréats de cette session et encourage celles et ceux qui n'ont pas été reçus à poursuivre leur préparation avec la même exigence, en s'appuyant sur les conseils qui suivent.

Bilan de la session 2026 CAPET INTERNE Section DESIGN ET MÉTIERS D'ART

Cette session du CAPET Interne Design et Métiers d'Art proposait 8 places pour le concours public.

Bilan de l'ADMISSIBILITÉ

Nombre de candidats inscrits : 95

Nombre de candidats non éliminés : 61 soit : 64 % des inscrits.

Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire : 00.00, HN (hors norme), EI (erreur d'inscription), DA (dossier absent)

Moyenne des candidats non éliminés : 11,69 / 20

Moyenne des candidats admissibles : 15,36 / 20

Barre d'admissibilité : 14,10 / 20

Nombre de candidats admissibles : 17 soit : 27,87 % des non éliminés.

(Coefficient de l'épreuve d'admissibilité : 1)

Échelonnement des notes de l'admissibilité : de 4 à 18,5 / 20

Notes	0,5 à 5,5	6 à 7,5	8 à 9,5	10 à 11,5	12 à 13,5	14 à 15,5	16 à 18,5	19 à 20
Nombre candidats	2	7	8	12	11	17	4	0

Bilan de l'ADMISSION

Nombre de candidats admissibles : 17

Nombre de candidats non éliminés : 16 soit : 94,11% des admissibles.

Nombre de candidats admis sur liste principale : 7 soit : 43,75% des non éliminés.

Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire : 0

Nombre de candidats admis à titre étranger : 0

Moyennes portant sur le total général (total de l'admissibilité + total de l'admission) :

Moyenne des candidats non éliminés : 36,40 (soit une moyenne de : 12,13 / 20)

Moyenne des candidats admis sur liste principale : 44,96 (soit une moyenne de : 14,99 / 20)

Moyenne portant sur l'épreuve de l'admission :

Moyenne des candidats non éliminés : 20,96 (soit une moyenne de : 10,49 / 20)

Moyenne des candidats admis sur liste principale : 29,34 (soit une moyenne de : 14,67 / 20)

Nombre de postes : 8

Barre de la liste principale : 40,3 (soit un total de : 13,43 / 20)

(Total des coefficients : 3 - admissibilité : 1 - admission : 2)

Échelonnement des notes de l'admission

Notes	< 8	8 à 9	12 à 12,5	13 à 13,5	14 à 14,5	17 à 17,5	19 à 20
Nombre candidats	5	4	2	1	2	1	1

Rapports des jurys

Épreuve d'admissibilité

Dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (coefficient 1)

Réglementation de l'épreuve :

Lecture et notation par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

Le dossier de RAEP comporte deux parties (JORF du 3 mai 2011). Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes. Cette présentation peut être reliée pour l'étayer à des compétences acquises dans un domaine professionnel. Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter. Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une séquence d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies et des outils et langages numériques au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

À son dossier, le candidat peut joindre un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'évaluation du jury portent sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

PROPOS INTRODUCTIF

Les recommandations formulées dans le présent rapport, de même que celles figurant dans les rapports de jury des sessions précédentes, constituent des ressources précieuses pour appréhender avec justesse les attendus de l'épreuve et optimiser la préparation des candidats. Elles permettent de clarifier les enjeux de l'exercice, tout en favorisant une approche rigoureuse et méthodique. Les consignes formelles qui encadrent la constitution du dossier — notamment en ce qui concerne la présentation, le nombre de pages, le format des annexes ou la structuration du propos — ne relèvent pas de considérations accessoires : elles participent pleinement à l'objectif d'équité entre les candidats et traduisent les exigences inhérentes à un concours de recrutement. Leur strict respect s'impose donc. En outre, la capacité à produire une synthèse pertinente, à articuler les éléments de manière cohérente et à faire preuve de clarté dans l'expression écrite constitue un indicateur de professionnalisme et de maturité, que le jury prend en compte de manière attentive dans l'évaluation globale du dossier.

Le dossier du RAEP repose sur deux parties bien distinctes.

La première partie doit valoriser les compétences acquises dans le parcours et l'expérience professionnelle et mettre en lumière les qualités du candidat à enseigner en design et métiers d'art.

Le jury a particulièrement apprécié les dossiers des candidats qui ont su mettre en lumière des expériences riches et diversifiées, issues tant de leur parcours de formation que de leur trajectoire professionnelle, pour étayer leur motivation et la pertinence de leur candidature — sans adopter pour autant une posture de promotion excessive. Ont également été salués les dossiers valorisant des engagements personnels, notamment lorsque les candidats ont su articuler leurs valeurs à des projets concrets, témoignant d'un positionnement éducatif clair ou d'une implication citoyenne. Il convient de rappeler que le rôle de l'enseignant ne se limite pas à la transmission de savoirs : il s'inscrit dans une mission plus large de partage des valeurs de la République, de promotion de l'esprit de responsabilité, et de recherche du bien commun, dans une perspective inclusive excluant toute forme de discrimination.

La deuxième partie du dossier RAEP permet de démontrer de manière concrète et tangible les compétences pédagogiques et didactiques du candidat, en montrant sa capacité à concevoir, structurer et mettre en œuvre des activités d'enseignement efficaces. Une réalisation pédagogique bien élaborée met en lumière l'aptitude du candidat à répondre aux besoins variés des élèves, à intégrer des approches innovantes et à adapter son enseignement aux contextes spécifiques. Elle reflète l'engagement et la réflexion du candidat sur sa pratique professionnelle, soulignant sa capacité à se positionner et à progresser. Une réalisation pédagogique de qualité témoigne de la capacité du candidat à choisir un niveau de formation propice à la mise en œuvre des pratiques en lien avec les objectifs éducatifs montrant ainsi son potentiel à amener les élèves à la réussite. Elle constitue une preuve essentielle de la compétence et du professionnalisme du candidat, influençant de manière significative l'évaluation globale de sa candidature.

Nous félicitons les candidats qui, par la constitution de ce rapport, s'exposent. Faire est le préalable à la réussite. Le jury est sensible aux candidats qui dépassent la déception et la frustration d'une note un peu sèche pour se projeter dans un nouvel élan. Nous encourageons vivement les candidats, forts d'une première expérience, souvent contraints par le temps à réévaluer leur réalisation pédagogique et le calendrier dans lequel elle s'inscrit.

AU SUJET DU PARCOURS PROFESSIONNEL

Cette première partie doit restituer les responsabilités exercées, qu'elles relèvent de l'enseignement, de la formation ou d'autres domaines professionnels. Le jury attend une mise en valeur sincère, construite et motivée du parcours.

Les dossiers les plus convaincants sont ceux qui révèlent des engagements forts, une cohérence entre valeurs personnelles et missions éducatives, et une motivation claire (reconversion, titularisation, évolution professionnelle, etc.).

Le jury observe que certaines candidatures présentent un ancrage disciplinaire insuffisamment en adéquation avec les attendus du CAPET interne Design et Métiers d'art. Si la majorité des candidats est issue de l'enseignement, d'autres proviennent d'horizons professionnels différents. Ces parcours peuvent pleinement enrichir une candidature, à condition que les compétences acquises soient explicitement mises en relation avec les missions de l'enseignant et les exigences de la discipline.

La partie "parcours et expériences" est personnelle. Il est difficile de donner davantage de conseils au-delà de ceux déjà exposés sur la forme et la sincérité de l'exposé, la pièce maîtresse du dossier du RAEP repose sur la réalisation pédagogique.

AU SUJET DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

Rappelons que dans la deuxième partie, le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage vécue ou adaptée à la conduite d'une classe.

Les candidats n'ayant pas exercé en STD2A ou en DN MADE sont invités à concevoir une séquence adaptée à ces formations, en s'appuyant sur les attendus des programmes et, autant que possible, sur l'observation de situations d'enseignement en design et métiers d'art.

Choisir l'activité

Le candidat doit démontrer son expertise du domaine disciplinaire et son aptitude à appréhender les différents champs du design et des métiers d'art. Ainsi, il est conseillé d'explorer un autre champ dans la partie pédagogique que celui de sa formation ou de son parcours professionnel.

La séquence pédagogique choisie doit montrer la capacité du candidat à interroger des enjeux contemporains de design et des métiers d'art. Il est attendu que la séquence s'appuie sur une problématique de design et vise un objectif d'apprentissage clair pour les élèves en lien avec le développement ou l'acquisition d'une ou plusieurs compétences.

Maîtriser les enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques

Le jury constate que de nombreuses séquences reposent davantage sur un thème ou une production attendue que sur une véritable problématique de design. Or celle-ci constitue le point de départ de la démarche pédagogique : elle permet de définir les objectifs d'apprentissage, d'organiser les activités proposées et de construire les modalités d'évaluation.

L'identification de l'objectif pédagogique doit ainsi précéder la construction de la séquence, étayée par une analyse précise issue d'un diagnostic préalable, contextualisé à la classe. Les propositions pédagogiques qui prennent appui sur un constat éducatif ou pédagogique concret (manque d'autonomie des élèves, défaut de cohésion d'une classe, etc.) ou qui exploitent des opportunités locales (comme une exposition, un savoir-faire lié au territoire, etc.) ont pu être parfois plus convaincantes.

La capacité à problématiser, à convoquer des références et à en extraire des principes, permet au jury de mesurer l'expertise disciplinaire attendue. Il est regrettable que le design soit parfois réduit à un simple exercice décoratif, qui ne suscite ni de réflexion chez les élèves, ni ouverture à la pluralité des approches en conception et création.

Cette exigence rejoint un constat plus large : les enjeux didactiques restent globalement peu formalisés. Les candidats se concentrent sur la réussite du projet et la production finale plus que sur ce qui est appris. On comprend ainsi ce qui est fait, mais rarement ce qui est appris, ni pourquoi certains élèves ont progressé moins que prévu par exemple.

Trop de séquences se limitent encore à un dispositif consistant à proposer un sujet aux élèves, suivi d'un accompagnement individuel. Le jury regrette le manque de générosité de certains candidats, qui affichent des intentions pertinentes sans les expliciter suffisamment à l'échelle d'une séance. Le candidat doit rendre lisibles, dans sa présentation, les phases d'apprentissage individuelles et/ou

collectives, ainsi que les apports théoriques et pratiques permettant à l'apprenant de répondre à la demande.

Le jury regrette par ailleurs que certaines présentations rendent difficile la compréhension de l'objectif pédagogique de la séquence, faute d'une synthèse suffisante des éléments exposés — synthèse qui permettrait pourtant des retours critiques plus approfondis sur des points précis. De la même manière, la présentation de la séquence ne doit pas se limiter à un déroulé chronologique descriptif, énumérant des considérations matérielles telles que « j'allume l'ordinateur, je fais l'appel... ». Les prérequis, notion pourtant stratégique dans la construction du dispositif pédagogique, ont disparu de nombreux dossiers ou manquent de précision. À l'inverse, certains dossiers versent dans l'excès contraire, où tout semble relever du prérequis. Il s'agit donc de trouver un juste équilibre, sans négliger cette étape essentielle. La fiche pédagogique de la séquence détaillant ces éléments trouve toute sa place en annexe, à laquelle le candidat pourra utilement faire référence dans son analyse.

Les choix de la stratégie pédagogique doivent éclairer le jury sur les outils et méthodes adaptés au niveau de la classe, aux enjeux de la séquence et à ses contraintes. Le candidat doit expliciter les moyens donnés aux élèves pour engager leur travail selon une démarche structurée aux étapes et objectifs identifiés : lorsqu'il s'agit par exemple d'analyser, quels méthodes et outils sont concrètement mis à leur disposition ? Ce questionnement doit s'étendre à l'ensemble de la démarche de création : veille créative, phases exploratoires et de recherches, bilan critique, évaluation, etc.

En présentant les outils utilisés lors de la séquence, le candidat explicite les attendus et le rôle de l'enseignant dans l'acquisition des apprentissages. Ces choix ne doivent pas se réduire à des justifications pragmatiques ou logistiques ou réglementaires, mais permettre au jury de comprendre les décisions pédagogiques prises au regard de l'intention initiale.

La méthodologie des séquences témoigne d'une recherche réelle de construction. Les étapes sont planifiées, mais paraissent parfois déconnectées de la flexibilité qu'imposerait l'avancement effectif des élèves (difficultés rencontrées, besoin d'un apport supplémentaire, remédiation, etc.).

Des exemples concrets illustrant le vécu de deux ou trois profils d'élèves (fragile, moyen, bon) seraient enfin les bienvenus, pour montrer comment chacun s'est réellement approprié la séquence.

Les programmes de STD2A et le référentiel du DNMADE constituent le cadre de référence de l'exercice du métier. Le candidat doit, dans sa présentation, démontrer une véritable appropriation de ces textes officiels au service de l'objectif visé, plutôt que de se limiter à leur simple citation — a fortiori lorsque celle-ci n'est pas exhaustive.

Or, le lien avec le programme n'apparaît pas toujours de façon suffisamment explicite.

S'emparer de l'évaluation

La proposition pédagogique doit articuler de manière explicite les modalités d'évaluation aux compétences visées et aux objectifs d'apprentissage. Elle ne peut se limiter à une simple énumération des compétences issues des programmes ou des référentiels : il appartient au candidat de définir des critères et des indicateurs de réussite permettant d'apprécier leur acquisition.

Le jury rappelle que l'évaluation constitue un levier essentiel des apprentissages. Elle permet non seulement de mesurer l'acquisition des savoirs et des compétences, mais aussi de valoriser les progrès, les réussites et les démarches engagées par les élèves. En rendant explicites les attendus et les critères d'évaluation, l'enseignant favorise le développement des capacités d'auto-évaluation et d'autorégulation des élèves. L'analyse des réussites comme des difficultés lui permet également d'identifier les besoins, d'ajuster sa démarche pédagogique et, le cas échéant, de mettre en œuvre des actions de remédiation ou de consolidation.

Le jury constate toutefois que l'évaluation est encore trop souvent conçue a posteriori, comme un élément ajouté à la séquence. Or, en particulier dans les formations conduisant au DN MADE, une évaluation par compétences suppose un enseignement lui-même construit à partir des compétences visées. Les situations d'apprentissage doivent donc être conçues en fonction des compétences à développer, en s'appuyant sur des descripteurs explicites et des contextes d'apprentissage adaptés.

Lorsque le projet devient l'objet de l'évaluation plutôt que le support de l'acquisition des compétences, la cohérence entre les objectifs, les activités proposées et les modalités d'évaluation s'en trouve affaiblie.

Le jury a particulièrement apprécié un dossier dans lequel l'évaluation était intégrée avec cohérence tout au long de la séquence. Les critères d'évaluation, clairement reliés aux compétences travaillées et accompagnés de descripteurs précis, rendaient les niveaux de maîtrise attendus lisibles tant pour l'enseignant que pour les élèves et favorisaient ainsi leur capacité à s'auto-évaluer. Cette démarche aurait toutefois gagné en concision en étant davantage centrée sur la séance pivot.

Enfin, le candidat est invité à s'interroger sur les objets mêmes de l'évaluation. Il n'est ni nécessaire ni souhaitable de tout évaluer au cours d'une même séquence. Une évaluation pertinente repose sur des choix assumés, en cohérence avec les objectifs d'apprentissage, et laisse aux élèves le temps nécessaire pour expérimenter, progresser et consolider leurs acquis. La diversité des modalités d'évaluation (diagnostique, formative, sommative, auto-évaluation, évaluation entre pairs, etc.) constitue à cet égard un véritable outil pédagogique, dont le recours doit être justifié au regard des apprentissages visés.

Choisir les annexes

Les annexes doivent prolonger l'analyse sans s'y substituer. Elles ont vocation à illustrer les situations pédagogiques évoquées — travaux d'élèves, étapes intermédiaires, supports d'évaluation, références, schémas, etc. — et non à présenter uniquement des productions finales. Elles doivent ainsi permettre au candidat de montrer ce qui ne peut être perçu à l'écrit ou ce qui vient l'enrichir : visualisation des références convoquées, exemples de travaux d'élèves intégrant les étapes de travail, schématisation de la construction de la séquence, définitions, supports d'évaluation, etc.

Or, dans la plupart des dossiers, les annexes se révèlent peu efficaces : elles montrent un résultat, souvent décevant, mais rarement une situation de classe, des étapes de travail, des remédiations ou des références. Loin d'enrichir les séquences proposées, certaines annexes desservent même le propos du candidat — notamment lorsqu'il s'agit de photographies des réalisations des élèves.

Enfin, les annexes ne doivent pas être commentées : elles sont un prolongement et un enrichissement de l'analyse, non un support à expliciter en soi.

Prendre du recul

L'esprit critique est trop rarement convoqué. La prise de recul ne se limite pas aux problèmes rencontrés par l'élève mais doit s'ouvrir à la stratégie et la mise en œuvre portées par l'enseignant.

Les constats de dysfonctionnement manquent de distance critique et se limitent parfois à les associer aux difficultés individuelles des élèves ou à des aléas matériels, délaissant la réflexion sur l'efficacité du dispositif mis en place pour atteindre les objectifs fixés ou l'identification ou la vérification des prérequis.

L'analyse réflexive est essentielle. Elle doit être envisagée avec pragmatisme et humilité. Il n'est pas demandé au candidat la "réalisation pédagogique idéale", en revanche, celui-ci doit être capable d'identifier et d'analyser une situation qui a posé problème. En ce sens, cette analyse réflexive ne se résume pas nécessairement à un paragraphe concluant la fin de la seconde partie. Elle fait partie intégrante de la réflexion pédagogique et peut être intégrée à chaque étape envisagée par le candidat. Les difficultés révélées doivent donner lieu à des actions, qu'elles soient sous la forme de remédiations actives ou de pistes d'amélioration pour une mise en œuvre future ou encore, de nouveaux objectifs pour la séquence suivante démontrant une capacité à rebondir, à progresser.

Respecter les règles

On attend d'un candidat en Design et Métiers d'Art à la fois de se conformer à une réglementation qui assure l'équité de tous mais aussi qu'il se montre créatif dans les contraintes réglementaires qui s'imposent à lui.

Le respect de la réglementation s'impose dans la mise en page du RAEP avec pour rappel les points suivants à respecter :

- pas de sommaire,
- 2 pages de présentation du parcours professionnel rédigées,
- 6 pages rédigées de réalisation pédagogique, sans iconographie ni tableau dans ces 8 premières pages,
- arial 11, interlignage simple et marges imposées
- 10 pages maximum d'annexes, clairement séparées du travail d'explication.

Les candidats ne respectant pas ces règles verront leur dossier considéré comme hors norme.

Le dossier attendu ne se réduit ni à un curriculum vitae, ni à une fiche pédagogique, mais doit s'inscrire dans un propos rédigé, structuré et argumenté. La maîtrise de la langue française constitue une compétence fondamentale pour exercer le métier d'enseignant, et le jury y demeure particulièrement attentif. Il constate à cet égard une nette amélioration de la qualité du français, sans doute liée à un usage pertinent des outils d'intelligence artificielle.

Savoir synthétiser, hiérarchiser et démontrer sont des qualités requises pour enseigner : les documents redondants ou confus desservent le propos (fiches pédagogiques, progressions, extraits de textes officiels, iconographie pixellisée, captations mal maîtrisées, etc.). La citation de références pédagogiques, didactiques ou disciplinaires peut ainsi être effectuée sous forme de notes de bas de page, ce qui contribue à ancrer le propos dans une réflexion étayée.

Le jury est par ailleurs conscient que certains candidats recourent, à titre d'appui rédactionnel ou réflexif, à des outils d'intelligence artificielle. Si leur usage n'est pas proscrit, il est attendu, dans un souci d'honnêteté intellectuelle et de responsabilité, que cette aide soit explicitement mentionnée — en précisant par exemple les passages concernés ou la nature de l'assistance sollicitée. Cette transparence est en cohérence avec les valeurs et la déontologie propres au métier d'enseignant.

Enfin, pour ce qui concerne la communication, le jury évalue particulièrement la capacité du candidat à structurer et organiser sa pensée.

Pour conclure

Quel que soit le parcours du candidat, la première partie du dossier vise à justifier, de manière concrète et argumentée, les compétences acquises en tant qu'enseignant et designer, en lien avec les attendus du concours.

La seconde partie doit quant à elle proposer une séquence pédagogique clairement contextualisée, articulée autour d'un objectif d'apprentissage explicite et d'une problématique de design rigoureusement définie. Cette séquence doit mettre en œuvre des dispositifs pédagogiques pertinents et efficaces, permettant à l'ensemble des élèves de progresser vers les objectifs fixés. Elle doit également témoigner d'une posture réflexive - à travers une argumentation solide justifiant les choix opérés - ainsi que d'une capacité à analyser, s'adapter et faire évoluer sa pratique. Le candidat devra prendre en compte la diversité des élèves, l'exercice de la responsabilité éducative et l'éthique professionnelle.

La qualité de la rédaction constitue un élément déterminant : le propos doit être clair, structuré, rigoureux, appuyé par des annexes pertinentes qui illustrent et enrichissent le discours pédagogique, sans redondance.

Il convient pour finir de rappeler que ce dossier s'inscrit dans le cadre d'un concours, dont la finalité est de sélectionner des candidats aptes à exercer les missions du corps visé. Il ne s'agit en aucun cas d'un jugement de valeur sur les personnes ou sur les parcours professionnels antérieurs. Le jury tient à saluer l'engagement de l'ensemble des candidats, y compris ceux qui n'ont pas été retenus cette année.

Épreuve d'admission Épreuve de Mise en Situation Professionnelle (coefficient 2)

Réglementation de l'épreuve :

Les modalités de l'épreuve orale d'admission sont précisées par l'Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique consultable sur le site devenirenseignant.gouv.fr.

Il est important que les candidats s'y réfèrent, en prennent connaissance et ne découvrent pas le format de l'épreuve le jour de l'oral.

Leçon portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat.

Durée des travaux pratiques : 4 heures en loge.

Durée de préparation de l'oral : 1 heure en loge.

Présentation orale devant jury : 30 minutes

Entretien : 30 minutes

L'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation pour un objectif pédagogique imposé et un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques sur un problème de conception et de réalisation en design ou en métiers d'art et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée ou des classes post-baccalauréat du lycée dans la discipline considérée : design et métiers d'art.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et hypothèses issues des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Les critères d'évaluation du jury portent sur :

- Qualité de l'analyse, des questionnements et de la problématique
- Pertinence des choix didactiques proposés au regard du programme de formation, de l'objectif poursuivi et du public.
- Efficience de la stratégie pédagogique.
- Pertinence de l'argumentation et qualité de la communication.

PROPOS INTRODUCTIF

Ce rapport s'inscrit dans la continuité des observations formulées lors de la session précédente, qu'il enrichit à la lumière des prestations et des échanges conduits lors de cette nouvelle session. Si le jury a eu le plaisir d'apprécier des prestations de qualité, il constate également la persistance de certaines difficultés déjà relevées les années précédentes. Leur récurrence conduit à réaffirmer plusieurs recommandations essentielles afin d'accompagner les futurs candidats dans leur préparation.

Il paraît utile, en préambule, de rappeler la nature et les attendus de l'épreuve de mise en situation professionnelle. Cette dernière vise à apprécier la capacité du candidat à construire une réflexion didactique et pédagogique cohérente à partir d'un sujet imposé, puis à la traduire dans une proposition d'enseignement argumentée. L'épreuve ne consiste pas à juxtaposer des connaissances disciplinaires et pédagogiques ; elle évalue la capacité à articuler ces différents champs dans une démarche de conception maîtrisée.

Chaque sujet repose sur un objectif pédagogique unique, associé à un niveau d'enseignement précisément défini. Cet objectif constitue le fil conducteur de toute la prestation. Il appartient au candidat d'en expliciter les termes, d'en dégager les enjeux au regard du design et des métiers d'art, puis de construire une proposition pédagogique cohérente répondant à cet objectif.

Le sujet est accompagné d'un corpus documentaire qui constitue le point de départ de la réflexion. Les documents proposés ne sont ni des modèles à reproduire ni de simples illustrations : ils invitent à construire une analyse mettant en évidence des enjeux de conception et de création susceptibles d'alimenter la démarche pédagogique. Cette analyse conduit progressivement à l'élaboration d'une problématique de conception et de création, à partir de laquelle le candidat construit sa séquence.

La proposition pédagogique doit ensuite être développée de manière progressive et argumentée. Chaque choix opéré — objectifs intermédiaires, compétences mobilisées, dispositifs d'apprentissage, modalités d'évaluation — doit être explicitement relié à l'objectif pédagogique initial et adapté au niveau de formation concerné. Une attention particulière est portée à la présentation d'une séance développée, véritable point d'appui de la démonstration pédagogique.

L'ensemble de ces étapes participe à la cohérence de la démonstration attendue. Le jury observe encore des prestations déséquilibrées, dans lesquelles certaines phases essentielles, notamment l'analyse ou l'argumentation des choix pédagogiques, sont traitées de manière trop rapide ou insuffisamment approfondie. Le temps de préparation en loge doit permettre au candidat d'organiser sa pensée, de hiérarchiser ses choix et de construire un exposé structuré, plutôt que d'accumuler des éléments sans véritable articulation.

L'ANALYSE

L'analyse constitue le point de départ de la démonstration. Elle est évaluée à travers le premier critère figurant sur le sujet et ne peut être envisagée comme un exercice autonome ou purement descriptif. Sa finalité est de construire progressivement la proposition pédagogique. Les choix opérés dans la séquence doivent trouver leur justification dans les observations issues de cette première phase de réflexion.

L'analyse conduit le candidat à expliciter les notions présentes dans l'objectif pédagogique, à faire émerger les enjeux de conception et de création révélés par le corpus documentaire, puis à identifier des démarches susceptibles d'être transposées dans une situation d'enseignement. Elle s'enrichit de références personnelles choisies avec discernement afin d'éclairer la réflexion sans se substituer au corpus proposé.

Cette démarche doit progressivement conduire à l'élaboration d'une problématique de conception et de création qui servira de fil conducteur à l'ensemble de la proposition pédagogique.

Définir les termes de l'objectif pédagogique

Les termes constitutifs de l'objectif pédagogique doivent faire l'objet d'une explicitation rigoureuse. Il est attendu du candidat qu'il s'en empare en proposant une reformulation personnelle qui témoigne d'une réelle appropriation du sujet et non d'une simple définition lexicale.

Ainsi, dans le sujet de la session 2026 proposant l'objectif pédagogique « Éveiller une conscience écologique par l'exploration de la matière », un candidat a proposé une lecture particulièrement pertinente du verbe éveiller. Après avoir rappelé son sens premier — sortir du sommeil, rendre conscient — il l'a rapproché de la notion de veille, comprise comme une posture d'attention permanente au monde contemporain. Cette interprétation lui a permis de justifier la nécessité, pour des élèves de première STD2A, de développer une culture de l'observation, de nourrir leur créativité et de renforcer la pertinence de leurs projets grâce à l'exercice d'un regard critique.

À l'issue de cette première étape, le candidat est en mesure de reformuler l'objectif pédagogique dans son ensemble. Cette reformulation permet de préciser l'intention pédagogique qui guidera la suite de la démonstration.

Faire émerger les enjeux de conception et de création

L'analyse du corpus doit permettre de mettre en évidence les enjeux de conception et de création qui sous-tendent les productions présentées. Ces enjeux correspondent aux finalités poursuivies par les concepteurs et peuvent relever de dimensions esthétiques, fonctionnelles, sociales, environnementales, économiques ou culturelles.

Le jury est particulièrement attentif à la capacité des candidats à hiérarchiser ces enjeux et à identifier ceux qui présentent le plus fort potentiel pédagogique au regard de l'objectif proposé.

Identifier les démarches de conception

Les documents ne révèlent pas uniquement des intentions ; ils montrent également comment les concepteurs ont procédé pour les atteindre. L'analyse consiste alors à identifier les démarches, les stratégies ou les procédés mobilisés, qu'ils soient plastiques, conceptuels, techniques ou technologiques. Ces démarches constituent un réservoir de possibilités que le candidat pourra adapter au contexte pédagogique de sa séquence. Leur formulation doit rester suffisamment ouverte pour permettre une véritable transposition et éviter une reproduction trop littérale des références étudiées.

Construire une problématique de conception et de création

L'analyse doit conduire à l'élaboration d'une problématique de conception et de création qui servira de fil conducteur à la proposition pédagogique.

Cette problématique ne constitue ni une reformulation de l'objectif pédagogique ni une simple synthèse des observations réalisées. Elle traduit une tension de conception qui ouvre un véritable espace d'exploration et appelle des réponses multiples de la part des élèves ou des étudiants.

Le jury apprécie les problématiques qui invitent à explorer des situations nouvelles et témoignent d'une réelle ambition de conception, tout en demeurant accessibles au niveau d'enseignement concerné.

Ainsi, dans le sujet « Appréhender la récolte » proposé lors de la session 2026, plusieurs problématiques pouvaient être envisagées, parmi lesquelles : Comment la récolte renouvelle-t-elle les démarches de conception ? ; En quoi la récolte contribue-t-elle à l'ancrage territorial d'un projet ? ; ou encore Comment la récolte devient-elle un levier de transformation d'un existant ?

Le choix de la problématique doit toujours être justifié au regard des enjeux identifiés dans l'analyse et des apprentissages visés.

Mobiliser des références complémentaires

Il est attendu que l'analyse puisse être enrichie par des références personnelles relevant du design, des

métiers d'art ou d'autres champs disciplinaires, à condition qu'elles contribuent véritablement à la démonstration.

Le jury observe encore des références parfois convenues, insuffisamment actualisées ou convoquées sans lien explicite avec le corpus. À l'inverse, les meilleures prestations mobilisent un nombre limité de références choisies avec précision, dont la pertinence vient nourrir l'analyse plutôt que constituer un catalogue de connaissances.

Le jury apprécie particulièrement les candidats capables de témoigner d'une veille culturelle active, en mobilisant des références contemporaines qui éclairent les enjeux du sujet et ouvrent des perspectives nouvelles.

Présenter son analyse

L'analyse constitue le socle de toute la proposition pédagogique ; elle mérite donc un temps de présentation suffisant. Sans constituer une règle absolue, une durée d'environ dix minutes apparaît comme un repère pertinent permettant de développer une réflexion construite tout en préservant le temps nécessaire à la présentation de la séquence et de la séance détaillée.

Cette organisation se prépare dès le temps de loge. Les cinq heures de préparation doivent permettre au candidat de hiérarchiser ses idées, de construire une démonstration progressive et d'assurer un équilibre entre les différentes parties de son exposé.

PROPOSITION DE SÉQUENCE

Construire une stratégie pédagogique cohérente

La proposition de séquence constitue l'aboutissement de l'analyse menée en première partie de l'épreuve. Elle traduit la capacité du candidat à transformer une réflexion de conception en une stratégie d'enseignement adaptée à un public identifié. Le jury n'attend pas une succession d'activités, mais une démonstration pédagogique dans laquelle chaque choix est justifié au regard de l'objectif d'apprentissage.

La séquence doit conserver comme fil conducteur l'objectif pédagogique imposé par le sujet. La problématique de conception et de création, élaborée lors de l'analyse, en constitue le moteur : elle donne du sens aux apprentissages proposés et garantit la cohérence de l'ensemble du dispositif.

Les meilleurs candidats montrent comment cette problématique irrigue progressivement les différentes séances, depuis les premières phases de découverte jusqu'aux situations de conception plus autonomes. Ils veillent à ce que chaque étape prépare la suivante et contribue à l'acquisition progressive des compétences visées.

S'appuyer sur les programmes et les référentiels

La qualité de la proposition pédagogique repose sur une bonne connaissance des programmes de STD2A et du référentiel du DN MADE.

Pour les classes de lycée, les compétences mobilisées doivent être choisies parmi les trois grands champs de formation :

- acquérir une culture artistique, technologique et générale ;
- engager une pratique expérimentale de conception et de création ;
- communiquer une analyse, une démarche ou une intention.

Il ne s'agit pas de citer ces compétences de manière exhaustive, mais de sélectionner celles qui répondent le plus directement à l'objectif pédagogique proposé.

Ainsi, lorsqu'une activité conduit les élèves à présenter et argumenter leurs productions, le candidat peut mobiliser la compétence consistant à « justifier, argumenter et éclairer ses idées de manière orale, écrite et visuelle », à condition de montrer comment cette compétence sera effectivement travaillée puis évaluée.

Pour le DN MADE, une connaissance des blocs de compétences est tout aussi attendue. Les meilleurs candidats identifient avec précision les compétences mobilisées et montrent comment leur proposition contribue à leur développement.

Le jury apprécie les candidats capables d'articuler clairement les objectifs d'apprentissage, les compétences travaillées, les situations proposées, les **compétences évaluées** et les modalités d'évaluation. Cette cohérence constitue un indicateur essentiel de la maîtrise pédagogique.

Prendre en compte le niveau de formation

Chaque sujet précise un niveau d'enseignement qui détermine les attendus de la séquence.

Le candidat doit démontrer qu'il connaît les caractéristiques des élèves ou étudiants auxquels il s'adresse, leurs acquis, leurs besoins ainsi que leur degré d'autonomie.

En première STD2A, il est notamment attendu que les élèves construisent progressivement une culture de projet en développant leurs capacités d'observation, d'expérimentation et de communication.

En première année de DN MADE, l'enjeu consiste davantage à consolider les fondamentaux communs à l'ensemble des mentions tout en engageant progressivement les étudiants dans une posture de concepteur.

Cette connaissance du public doit conduire le candidat à adapter le niveau d'exigence, les ressources proposées, les modalités d'accompagnement et les situations de travail.

Le jury apprécie les candidats capables d'anticiper les réactions des apprenants, d'envisager la diversité des réponses possibles et de prévoir les conditions favorisant leur engagement dans les apprentissages.

Concevoir des dispositifs d'apprentissage

La qualité d'une séquence repose autant sur les situations proposées que sur la manière dont elles accompagnent les apprentissages.

Le jury rappelle que les élèves ne construisent pas seuls les apprentissages attendus. L'enseignant organise les situations d'apprentissage, apporte les ressources nécessaires, accompagne les expérimentations, régule les démarches engagées et favorise la prise de recul.

Les meilleures prestations montrent une alternance équilibrée entre des temps d'observation, de manipulation, d'expérimentation, de verbalisation, de confrontation des productions et de synthèse.

Cette progressivité permet aux apprenants de construire progressivement les connaissances et les compétences visées, tout en développant leur autonomie.

Le jury est particulièrement attentif à la qualité de l'étayage proposé : apports culturels, démonstrations, questionnements, outils méthodologiques, références complémentaires, temps d'échange ou modalités de coopération.

Ces dispositifs constituent de véritables leviers d'apprentissage et ne doivent jamais être réduits à de simples consignes de travail.

Développer une séance représentative

La séance développée constitue le cœur de la démonstration pédagogique.

Elle doit permettre au jury de comprendre concrètement comment le candidat met en œuvre ses intentions.

Le candidat veillera notamment à préciser :

- les objectifs poursuivis ;
- les compétences mobilisées ;
- les modalités de travail ;
- les ressources mises à disposition ;
- les productions attendues ;
- les modalités de régulation ;
- les critères d'évaluation ;
- et bien sûr, le rôle de l'enseignant.

Les meilleures prestations montrent comment les interventions de l'enseignant accompagnent les apprentissages tout au long de la séance et permettent aux élèves ou aux étudiants de faire évoluer leur démarche de conception.

Évaluer les apprentissages

L'évaluation fait pleinement partie de la stratégie pédagogique. Elle ne constitue pas une étape finale venant sanctionner une production, mais accompagne les apprentissages tout au long de la séquence. Le jury constate que cette dimension demeure parfois insuffisamment développée. Certains candidats évoquent une évaluation sans préciser les critères retenus, les compétences observées ou les modalités de recueil des informations.

Les meilleures propositions distinguent les différentes fonctions de l'évaluation : observer les acquis, identifier les difficultés rencontrées, accompagner les progrès et permettre aux apprenants de situer leur propre démarche.

Les critères d'évaluation doivent être directement reliés aux objectifs d'apprentissage et aux compétences effectivement travaillées.

Ainsi, pour un objectif tel que « Dépasser l'approche décorative », il ne suffit pas d'apprécier la qualité plastique d'une production. Le candidat gagnera à montrer comment les élèves construisent progressivement une compréhension de cette notion : identifier les caractéristiques d'une approche décorative, analyser les intentions qui la sous-tendent, expérimenter d'autres fonctions de la forme avant de réinvestir ces acquis dans une démarche personnelle.

L'évaluation permet alors de mesurer les transformations opérées dans les apprentissages plutôt que la seule qualité du résultat produit.

En résumé

Le jury apprécie les propositions pédagogiques qui témoignent d'une véritable stratégie d'enseignement, dans laquelle l'objectif pédagogique, la problématique de conception, les compétences mobilisées, les dispositifs d'apprentissage, les productions attendues et les modalités d'évaluation forment un ensemble cohérent.

Les prestations les plus convaincantes montrent un enseignant qui accompagne les apprentissages, anticipe les difficultés, favorise la réflexion des élèves et construit des situations permettant à chacun de progresser.

À l'inverse, les propositions réduites à une succession d'activités ou à un simple énoncé de consignes peinent à démontrer la maîtrise pédagogique attendue dans le cadre du concours.

COMMUNICATION

Première partie de l'oral : démonstration de 30 minutes

Concernant la qualité de la communication

Le candidat doit communiquer clairement ses questionnements et amener vers sa proposition pédagogique.

Une bonne gestion du temps permet une répartition structurée, présentant l'intégralité des différentes étapes attendues : Les meilleures prestations ont su organiser l'articulation entre analyse, problématisation, déroulé d'une séquence pédagogique, et développement d'une séance détaillée.

Malgré la fatigue des heures en loge, il est attendu une posture d'enseignant en capacité de mobiliser son auditoire de manière dynamique. Il est conseillé de se détacher le plus possible de ses prises de notes et de s'adresser directement au jury.

Si ce n'est pas demandé, il reste appréciable que les candidats s'appuient dans leur communication

orale sur des documents préparés en loge pouvant éventuellement être affichés. Cela peut rendre la prestation plus facile à suivre et permettre au jury de mieux comprendre la séquence de travail.

Le candidat doit savoir s'emparer des moyens mis à sa disposition (le tableau et le dispositif spatial) pour l'efficacité de sa prestation. Lorsqu'il affiche des éléments au tableau, celui-ci doit s'assurer de leur bonne lisibilité. Le jury conseille de distinguer outils de travail, pour la seule lecture du candidat, et supports de communication pour le jury.

Le niveau de langage ainsi que le vocabulaire doivent être précis, le plus riche et professionnel possible tant dans le domaine pédagogique que dans ceux du design et métiers d'art.

Concernant l'argumentation des choix pédagogiques

Le candidat ne doit pas se contenter de décrire sa proposition pédagogique mais faire l'effort d'argumenter et justifier ses choix, en restant dans une posture de mobilité et d'ouverture d'esprit.

Les meilleurs candidats prennent spontanément du recul sur leur proposition de séquence et de séance. En conclusion de leur présentation, ils sont capables de pointer les manques, proposer des remédiations, et ouvrent ainsi la phase d'échange.

Seconde partie de l'oral, l'entretien avec le jury : échanges de 30 minutes

Durant l'échange, le jury questionne le candidat sur les points insuffisamment développés qui peuvent concerner l'analyse des documents et de l'objectif pédagogique, l'organisation de la séquence et de la séance. Éventuellement, le jury peut revenir succinctement sur le dossier de RAEP s'il le juge nécessaire. L'échange doit permettre de vérifier la mobilité d'esprit du candidat. Ce dernier doit savoir en particulier prendre du recul sur sa séquence au regard des questions, et proposer des remédiations et des éléments de prolongements. Une posture d'écoute et d'interaction est attendue.

Durant l'échange le candidat aura la possibilité de compléter et de préciser certains des points de son dispositif pédagogique qu'il aurait négligé.

Pour conclure

Cette dernière phase est décisive : elle met à l'épreuve la capacité du candidat à transmettre, à capter l'attention, à expliquer avec précision sans simplifier à l'excès. Une expression orale posée, un fil conducteur lisible et une attitude professionnelle sont des éléments essentiels. Le jury attend ici une mise en situation crédible, dans laquelle le candidat incarne véritablement sa fonction d'enseignant, sans réciter mais en s'adressant.

Bien plus qu'un exercice forme, l'épreuve révèle la personnalité pédagogique du candidat. C'est le moment de faire preuve de conviction, de générosité dans la transmission, et de clarté dans les intentions. Les candidats s'emparant pleinement de cette séquence pour en faire un espace d'enseignement assumé et vivant laissent une impression forte et durable qui fait souvent la différence.

SUJETS DE LA SESSION

SESSION 2026

CAPET
CONCOURS INTERNE

Section
Design et métiers d'art

**ÉPREUVE DE LEÇON PORTANT SUR LES PROGRAMMES
DES LYCÉES ET DES CLASSES POST BACCALAURÉAT**

Durée des travaux pratiques : 4 heures

Durée de la préparation de l'exposé : 1 heure

Durée de l'exposé : 30 minutes

Durée de l'entretien : 30 minutes

Coefficient : 2

Définition de l'épreuve

L'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation pour un objectif pédagogique imposé et un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques sur un problème de conception et de réalisation en design et métiers d'art et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée ou des classes post-baccalauréat du lycée dans la discipline considérée.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et hypothèses issues des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

SUJET

Vous concevrez et organiserez une séquence de formation et, de manière détaillée, une des séances constitutives de cette séquence répondant aux données suivantes :

Objectif pédagogique

Questionner l'héritage patrimonial dans la démarche de création.

Niveau de classe

Terminale STD2A.

Demande

Vous aborderez cette épreuve avec une posture d'enseignant capable de se projeter dans une situation réelle d'enseignement.

L'analyse des documents doit vous permettre d'identifier des questionnements puis d'énoncer une problématique dans les champs du design ou des métiers d'art en lien avec l'objectif pédagogique imposé. Cette problématique sous-tendra la conception d'un dispositif pédagogique.

Vos investigations et propositions seront exposées au jury de manière structurée.

Votre soutenance comprendra :

- l'analyse des documents proposés enrichie de références personnelles,
- la présentation de la séquence,
- le développement de l'une des séances.

La réflexion pédagogique inclura les objectifs spécifiques, les compétences que vous visez, les prérequis, les connaissances nouvelles, les ressources, les références convoquées, les mises en situation, les activités des élèves, sans omettre les modalités d'évaluation. L'organisation précisera le contexte, les effectifs, la planification du temps, le dispositif spatial et temporel.

Votre proposition pourra s'enrichir d'une dimension interdisciplinaire et d'éventuels partenariats.

Lors de l'entretien, un temps pourra être réservé, si le jury le souhaite, à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Documentation

1. **ESPARON Pauline**, designer, pouf, collection *L'écoucheur*, étoupe de lin, auto-édition, 2020 - 2022.
2. **ESPARON Pauline**, designer, en collaboration avec l'artisane tapissière Claudie Burel-Hervé, de Fontaine-sous-Jouy, dans l'Eure, *Banquette Fluffy*, collection *L'écoucheur*, fibre de lin brute provenant de champs normands, feutre de lin, carcasse en bois, 45 x 150 x 50 cm, auto-édition, 2020 - 2022.

Critères d'évaluation

- Qualité de l'analyse, des questionnements et de la problématique.
- Pertinence des choix didactiques proposés au regard du programme de formation, de l'objectif poursuivi et du public.
- Efficacité de la stratégie pédagogique.
- Pertinence de l'argumentation et qualité de la communication.

Document 1



ESPARON Pauline, designer, pouf, collection *L'écoucheur*, étoupe de lin, 2020.

Document 2



ESPARON Pauline, designer, en collaboration avec l'artisane tapissière Claudie Burel-Hervé, de Fontaine-sous-Jouy, dans l'Eure, *Banquette Fluffy*, collection *L'écoucheur*, fibre de lin brute provenant de champs normands, feutre de lin, carcasse en bois, 45 x 150 x 50 cm, auto édition, 2020.

La collection – baptisée *L'écoucheur*, en hommage à celui qui autrefois, avant la mécanisation de cette tâche, couchait les plantes à rouir dans les champs – est une exploration de la fibre de lin, en prenant le parti de la travailler brute, non filée, avant son exportation vers la Chine où elle est majoritairement envoyée pour devenir du fil et être tissée. La collection stimule une production locale et alternative en Normandie.

CAPET
CONCOURS INTERNE

Section
Design et métiers d'art

**ÉPREUVE DE LEÇON PORTANT SUR LES PROGRAMMES
DES LYCÉES ET DES CLASSES POST BACCALAURÉAT**

Durée des travaux pratiques : 4 heures

Durée de la préparation de l'exposé : 1 heure

Durée de l'exposé : 30 minutes

Durée de l'entretien : 30 minutes

Coefficient : 2

Définition de l'épreuve

L'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation pour un objectif pédagogique imposé et un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques sur un problème de conception et de réalisation en design et métiers d'art et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée ou des classes post-baccalauréat du lycée dans la discipline considérée.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et hypothèses issues des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

SUJET

Vous concevrez et organiserez une séquence de formation et, de manière détaillée, une des séances constitutives de cette séquence répondant aux données suivantes :

Objectif pédagogique

Appréhender la récolte dans le processus de création.

Niveau de classe

Première STD2A.

Demande

Vous aborderez cette épreuve avec une posture d'enseignant capable de se projeter dans une situation réelle d'enseignement.

L'analyse des documents doit vous permettre d'identifier des questionnements puis d'énoncer une problématique dans les champs du design ou des métiers d'art en lien avec l'objectif pédagogique imposé. Cette problématique sous-tendra la conception d'un dispositif pédagogique.

Vos investigations et propositions seront exposées au jury de manière structurée.

Votre soutenance comprendra :

- l'analyse des documents proposés enrichie de références personnelles,
- la présentation de la séquence,
- le développement de l'une des séances.

La réflexion pédagogique inclura les objectifs spécifiques, les compétences que vous visez, les prérequis, les connaissances nouvelles, les ressources, les références convoquées, les mises en situation, les activités des élèves, sans omettre les modalités d'évaluation. L'organisation précisera le contexte, les effectifs, la planification du temps, le dispositif spatial et temporel.

Votre proposition pourra s'enrichir d'une dimension interdisciplinaire et d'éventuels partenariats.

Lors de l'entretien, un temps pourra être réservé, si le jury le souhaite, à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Documentation

1. Anna SAINT-PIERRE (designer) et **Delphine RENAULT** (artiste), *Bis repetita*, peinture sur façade textile, déchetterie de Gland dans le Canton de Vaud, Suisse, 2022.

2. Samuel VERMEIL (graphiste), « *Bien sûr, pas du pétrole* », identité visuelle pour le programme de la 32ème résidence d'artistes et designers « *Quelque chose ici va venir* », Les Ateliers des Arques, mars – septembre 2023.

Critères d'évaluation

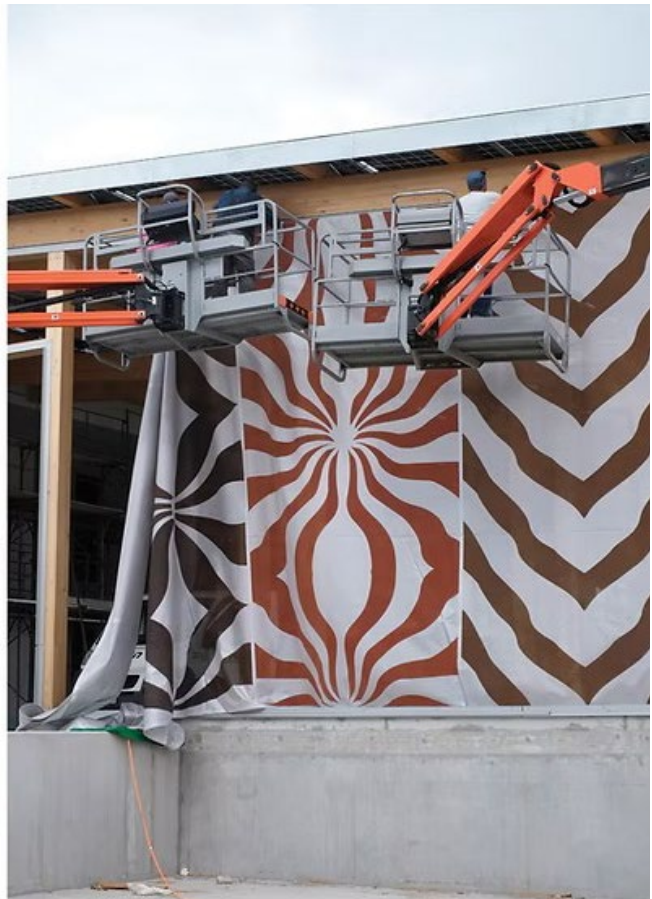
- Qualité de l'analyse, des questionnements et de la problématique.
- Pertinence des choix didactiques proposés au regard du programme de formation, de l'objectif poursuivi et du public.
- Efficience de la stratégie pédagogique.
- Pertinence de l'argumentation et qualité de la communication.

Document 1

Anna SAINT-PIERRE (designer) et **Delphine RENAULT** (artiste), « *Bis repetita* ».

Peinture d'une surface de 122 m² sur façade textile de 370 m², motifs de volets vaudois avec des encres pigmentées à partir de rebuts de construction prélevés sur site : tuiles de démolition, gravier, enrobé, stabilisé, argile, terre d'excavation, granit, déchetterie de Gland dans le Canton de Vaud, Suisse, 2022.

Document 2



Samuel VERMEIL (graphiste), « *Bien sûr, pas du pétrole* ».

Composition d'une identité visuelle à partir de formes prélevées dans les campagnes pour le programme de la 32ème résidence d'artistes et designers « *Quelque chose ici va venir* », Les Ateliers des Arques, Mars – Septembre 2023.



SESSION 2026

CAPET
CONCOURS INTERNE

Section
Design et métiers d'art

ÉPREUVE DE LEÇON PORTANT SUR LES PROGRAMMES
DES LYCÉES ET DES CLASSES POST BACCALAURÉAT

Durée des travaux pratiques : 4 heures
Durée de la préparation de l'exposé : 1 heure
Durée de l'exposé : 30 minutes
Durée de l'entretien : 30 minutes

Coefficient : 2

Définition de l'épreuve

L'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation pour un objectif pédagogique imposé et un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques sur un problème de conception et de réalisation en design et métiers d'art et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée ou des classes post-baccalauréat du lycée dans la discipline considérée.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et hypothèses issues des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

SUJET

Vous concevrez et organiserez une séquence de formation et, de manière détaillée, une des séances constitutives de cette séquence répondant aux données suivantes :

Objectif pédagogique

Explorer les formes instables, provisoires.

Niveau de classe

Première année de DN MADE.

Demande

Vous aborderez cette épreuve avec une posture d'enseignant capable de se projeter dans une situation réelle d'enseignement.

L'analyse des documents doit vous permettre d'identifier des questionnements puis d'énoncer une problématique dans les champs du design ou des métiers d'art en lien avec l'objectif pédagogique imposé. Cette problématique sous-tendra la conception d'un dispositif pédagogique.

Vos investigations et propositions seront exposées au jury de manière structurée.

Votre soutenance comprendra :

- l'analyse des documents proposés enrichie de références personnelles,
- la présentation de la séquence,
- le développement de l'une des séances.

La réflexion pédagogique inclura les objectifs spécifiques, les compétences que vous visez, les prérequis, les connaissances nouvelles, les ressources, les références convoquées, les mises en situation, les activités des élèves, sans omettre les modalités d'évaluation. L'organisation précisera le contexte, les effectifs, la planification du temps, le dispositif spatial et temporel.

Votre proposition pourra s'enrichir d'une dimension interdisciplinaire et d'éventuels partenariats.

Lors de l'entretien, un temps pourra être réservé, si le jury le souhaite, à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Documentation

1. **VAN DE KLOMP Dewi** (designeuse), *Soft Cabinets**, armoires, 2020.
2. **KUMA Kengo** (architecte) et associés, centre de recherche du musée GC Prostho à Kasugai au Japon, 2010. Structures légères et modulaires en bois.

*Traduction possible : armoires souples

Critères d'évaluation

- Qualité de l'analyse, des questionnements et de la problématique.
- Pertinence des choix didactiques proposés au regard du programme de formation, de l'objectif poursuivi et du public.
- Efficacité de la stratégie pédagogique.
- Pertinence de l'argumentation et qualité de la communication.

Document 1

VAN DE KLOMP Dewi (designeuse), *Soft Cabinets**, armoires, 2020.

Série d'armoires et d'étagères en mousse, matériau couramment utilisé pour le rembourrage de sièges automobiles et l'isolation.

Chaque pièce est découpée à partir d'un bloc dense de mousse de caoutchouc et usinée selon différents formats.



Document 2

KUMA Kengo (architecte) et associés, centre de recherche du musée GC Prothro à Kasugai au Japon, 2010. Structures légères et modulaires en bois.



La conception de cette structure légère et modulaire visait à relever le défi de créer une structure en bois de taille moyenne, construite en combinant des éléments de petite section (6 cm x 6 cm), inspirée d'un jouet traditionnel en bois de la région de Hida Takayama, au Japon. Aucune colle n'a été utilisée pour la construction. La grille en bois soutient la structure et sert également d'espace d'exposition pour les objets exposés au musée.



SESSION 2026

**CAPET
CONCOURS INTERNE**

**Section
Design et métiers d'art**

**ÉPREUVE DE LEÇON PORTANT SUR LES PROGRAMMES
DES LYCÉES ET DES CLASSES POST BACCALAURÉAT**

Durée des travaux pratiques : 4 heures
Durée de la préparation de l'exposé : 1 heure
Durée de l'exposé : 30 minutes
Durée de l'entretien : 30 minutes
Coefficient : 2

Définition de l'épreuve

L'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation pour un objectif pédagogique imposé et un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques sur un problème de conception et de réalisation en design et métiers d'art et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée ou des classes post-baccalauréat du lycée dans la discipline considérée.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et hypothèses issues des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

SUJET

Vous concevrez et organiserez une séquence de formation et, de manière détaillée, une des séances constitutives de cette séquence répondant aux données suivantes :

Objectif pédagogique

Dépasser l'approche décorative.

Niveau de classe

Classe de première STD2A.

Demande

Vous aborderez cette épreuve avec une posture d'enseignant capable de se projeter dans une situation réelle d'enseignement.

L'analyse des documents doit vous permettre d'identifier des questionnements puis d'énoncer une problématique dans les champs du design ou des métiers d'art en lien avec l'objectif pédagogique imposé. Cette problématique sous-tendra la conception d'un dispositif pédagogique.

Vos investigations et propositions seront exposées au jury de manière structurée.

Votre soutenance comprendra :

- l'analyse des documents proposés enrichie de références personnelles,
- la présentation de la séquence,
- le développement de l'une des séances.

La réflexion pédagogique inclura les objectifs spécifiques, les compétences que vous visez, les prérequis, les connaissances nouvelles, les ressources, les références convoquées, les mises en situation, les activités des élèves, sans omettre les modalités d'évaluation. L'organisation précisera le contexte, les effectifs, la planification du temps, le dispositif spatial et temporel.

Votre proposition pourra s'enrichir d'une dimension interdisciplinaire et d'éventuels partenariats.

Lors de l'entretien, un temps pourra être réservé, si le jury le souhaite, à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Documentation

1. **DUBOIS Mathilde**, graphiste, *Les Printemps de Haute-Corrèze*, affiches, 2025.
2. **KURAMATA Shiro**, designer, *Miss Blanche*, chaise, 1988.

Critères d'évaluation

- Qualité de l'analyse, des questionnements et de la problématique.
- Pertinence des choix didactiques proposés au regard du programme de formation, de l'objectif poursuivi et du public.
- Efficacité de la stratégie pédagogique.
- Pertinence de l'argumentation et qualité de la communication.

Document 1



DUBOIS Mathilde, graphiste, *Les Printemps de Haute-Corrèze*, affiches, 2025.

Le festival *Les Printemps de Haute-Corrèze*, organisé par le Centre d'art de Meymac, se déroule dans un territoire rural autour d'un thème fédérateur qui change à chaque saison.

Document 2



KURAMATA Shiro, designer, *Miss Blanche*, chaise, 1988.

Cette chaise associe une structure d'aluminium anodisé à un dossier et une assise en résine acrylique transparente, dans laquelle sont emprisonnées des pétales de roses. Le designer l'a intitulée *Miss Blanche* en référence au personnage Blanche Dubois de la pièce de théâtre de l'américain Tennessee Williams « *Un tramway nommé Désir* », incarnant la beauté fragile et la mélancolie de la jeune femme.

SESSION 2026

CAPET
CONCOURS INTERNE

Section
Design et métiers d'art

**ÉPREUVE DE LEÇON PORTANT SUR LES PROGRAMMES
DES LYCÉES ET DES CLASSES POST BACCALAURÉAT**

Durée des travaux pratiques : 4 heures

Durée de la préparation de l'exposé : 1 heure

Durée de l'exposé : 30 minutes

Durée de l'entretien : 30 minutes

Coefficient : 2

Définition de l'épreuve

L'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation pour un objectif pédagogique imposé et un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques sur un problème de conception et de réalisation en design et métiers d'art et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée ou des classes post-baccalauréat du lycée dans la discipline considérée.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et hypothèses issues des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

SUJET

Vous concevrez et organiserez une séquence de formation et, de manière détaillée, une des séances constitutives de cette séquence répondant aux données suivantes :

Objectif pédagogique

Éveiller une conscience écologique par l'exploration de la matière.

Niveau de classe

Classe de 1ère STD2A.

Demande

Vous aborderez cette épreuve avec une posture d'enseignant capable de se projeter dans une situation réelle d'enseignement.

L'analyse des documents doit vous permettre d'identifier des questionnements puis d'énoncer une problématique dans les champs du design ou des métiers d'art en lien avec l'objectif pédagogique imposé. Cette problématique sous-tendra la conception d'un dispositif pédagogique. Vos investigations et propositions seront exposées au jury de manière structurée.

Votre soutenance comprendra :

- L'analyse des documents proposés enrichie de références personnelles,
- La présentation de la séquence,
- Le développement de l'une des séances.

La réflexion pédagogique inclura les objectifs spécifiques, les compétences que vous visez, les pré requis, les connaissances nouvelles, les ressources, les références convoquées, les mises en situation, les activités des élèves, sans omettre les modalités d'évaluation.

L'organisation précisera le contexte, les effectifs, la planification du temps, le dispositif spatial et temporel. Votre proposition pourra s'enrichir d'une dimension interdisciplinaire et d'éventuels partenariats.

Lors de l'entretien, un temps pourra être réservé, si le jury le souhaite, à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Documentation :

1. **BREISACHER Cédric**, designer-sculpteur, "*A side table, collection NOT WASTED**", table d'appoint, 2024. *Traduction possible : un table d'appoint, collection ne pas jeter.
2. **DE GOUY Sara**, architecte et artiste plasticienne, "*Pecten Maximus*", micro-architecture refuge installée le long du sentier de grande randonnée GR 65 (qui suit le tracé de l'un des chemins de Saint-Jacques de Compostelle), 2023.

Critères d'évaluation :

- Qualité de l'analyse, des questionnements et de la problématique.
- Pertinence des choix didactiques proposés au regard du programme de formation, de l'objectif poursuivi et du public.
- Efficacité de la stratégie pédagogique.
- Pertinence de l'argumentation et qualité de la communication

Document 1



BREISACHER Cédric, designer-sculpteur, *“A side table, collection NOT WASTED*”*, table d'appoint, 2024. Matériaux : déchets et copeaux de bois récupérés dans les ateliers d'ébénisterie et liant (féculé de pomme de terre). Dimensions 47 x 30 x 40 cm.

Document 2



DE GOUY Sara, architecte et artiste plasticienne, "*Pecten Maximus*", micro-architecture refuge installée le long du sentier de grande randonnée GR 65 (qui suit le tracé de l'un des chemins de Saint-Jacques de Compostelle), 2023. Technique et matériaux : plateforme à ossature métallique sur pilotis et dalles de béton de coquilles, ossature en contreplaqué d'épicéa, coque en mélèze, couverture en coquilles Saint-Jacques.